



Position de la Confédération des coopératives agricoles espagnoles sur la Communication de la Commission "Vers une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides"

Madrid, le 7 octobre 2002

I. Introduction

La Confédération des coopératives agricoles espagnoles partage le besoin d'élaborer une politique stratégique de l'UE en matière de produits phytosanitaires. Les politiques agricoles de l'Union européenne ou les contraintes actuelles des marchés se structurent fondamentalement autour de deux axes distincts: la sécurité alimentaire et la compatibilité avec l'environnement.

Ceci se vérifie pour les productions très nettement orientées comme la majeure partie des productions méditerranéennes espagnoles destinées à l'exportation vers les marchés européens exigeants. Les exportations espagnoles se heurtent continuellement à des problèmes commerciaux liés aux produits phytosanitaires qui posent gravement préjudice à l'image des productions nationales. Dans plusieurs cas, ces problèmes sont seulement causés par manque d'homologation des critères juridiques, produits enregistrés, harmonisation des LMR, etc, problèmes qui pourraient être résolus par une coordination minimale de l'UE.

De ce point de vue, la tendance de la Commission qui vise à établir des politiques communes en matière phytosanitaire est très positive. Il est fondamental que ces politiques veillent à concilier les demandes de la société dans son ensemble vis-à-vis de l'environnement et de la sécurité alimentaire avec les besoins du secteur agricole de disposer de techniques de contrôle efficaces des maladies pour toutes les cultures.

II. Propositions de la Confédération.

A propos des alinéas mentionnés de la Communication, alinéas inclus au chapitre IV en tant qu'éléments qui pourraient faire partie d'une stratégie thématique d'utilisation durable des pesticides, la CCAE communique les points de vue suivants:

1.a. Mise en oeuvre des plans nationaux pour réduire le danger, le

risque et la dépendance du contrôle des produits chimiques.

Les coopératives espagnoles, et particulièrement les coopératives exportatrices de produits ont réalisé un gros effort de rationalisation des applications de traitements phytosanitaires, souvent par l'introduction de techniques de contrôle intégré. Cet effort est fondamental et permet une différenciation grâce à l'incorporation d'un contrôle technique volontaire par les spécialistes des coopératives. Donc, dans ce sens, la CCAE propose l'inclusion dans les plans nationaux de mesures spécifiques visant à augmenter le recrutement de techniciens dans les groupements, dans le cadre de la ligne des Groupements espagnols de traitement intégré. Il faut, en outre, inclure la désignation d'un comité technique avec des ressources spécifiques qui garantissent le développement adéquat des réglementations techniques volontaires de production intégrée en vue de la rationalisation des produits chimiques et qui garantisse une interprétation adéquate des critères généraux dans chacun des Etats membres de l'Union.

1.b. Réduction des risques en zone vulnérable à la pollution par produit phytosanitaire.

Sur ce chapitre, la CCAE souhaite souligner le besoin de développer des modèles spécifiques d'évaluation de la contamination par produit phytosanitaire, modèles adaptés aux conditions méditerranéennes puisque les produits actuellement utilisés, basés sur les conditions du centre de l'Europe peuvent donner lieu à des erreurs de diagnostics et de solutions.

1.c. Amélioration de la connaissance des risques

Il est très important de mener en parallèle le registre unique une homologation définitive des LMR des différents pays. Il faut s'efforcer de tendre vers ce but et empêcher que les effets de la directive 91/414, tout particulièrement dans le cas des LMR pour les cultures mineures, constituent de nouveaux préjudices. De cette manière, on mettra un terme aux soupçons d'alarme sanitaire utilisés comme barrière commerciale parmi les pays de l'Union.

1.d. Nouvelles activités de recherche et de développement

Le remplacement ou la conciliation des traitements chimiques avec des traitements de lutte par le biais d'insectes utiles ou de pièges à phéromones gagne en importance dans l'agriculture espagnole. Ces techniques, incontestablement plus sûres que les produits chimiques et toujours plus efficaces, doivent disposer d'instruments et de recours afin d'avancer en termes de connaissances scientifiques. C'est la raison pour laquelle la CCA propose l'inclusion d'une ligne de recherche spécifique sur le contrôle biologique des maladies et des ravageurs.

2. Formation des applicateurs

L'intérêt des programmes d'aide destinés au recrutement de techniciens par les groupements d'agriculteurs (ATRIA) a été manifeste en Espagne. Cette mesure ne remplace pas la formation spécifique et continue des agriculteurs mais la complète et la perfectionne. Résultat: une coordination,

spécialement dans les territoires très morcelés, qui est fondamentale si on cherche à rationaliser les applications de traitement, avec les avantages qui en découlent pour la santé et l'environnement, outre la maximisation économique de l'activité. Donc, la CCAE considère qu'il est positif d'encourager ce type de programmes qui permettent les aides au recrutement de conseillers techniques au sein de la politique communautaire, en profitant de la plus que probable réorientation des critères de la PAC.

3. Réduction des taux de substances actives

La CCAE considère que dans l'état actuel de développement de la Directive 91/414, il est nécessaire d'observer l'ensemble du processus d'un point de vue agronomique bien que l'objectif dominant soit toujours la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. En fait, la diminution radicale de produits dans une région et sur une culture concrète peut engendrer de graves problèmes de résistance et donc, rendre les produits restants superflus. Il faut un large programme d'étude des alternatives pour les cultures qui seront les moins protégées.

4.a. Encourager les pratiques agricoles qui impliquent la réduction et la rationalisation des traitements phytosanitaires.

La CCAE considère qu'il est nécessaire de créer un cadre législatif stable, une référence qui permette aux producteurs de définir et d'appliquer des plans à long terme. En Espagne, il existe des expériences en ce sens, avec l'échec des essais d'homogénéisation des différentes normes de production intégrée, essais tant officiels que privés. Ceci a mené à la dénaturalisation des techniques issues de la production et celles-ci courent actuellement le risque d'être présentées comme des initiatives exclusivement commerciales.

C'est pourquoi la CCAE propose qu'une réglementation à l'échelle européenne établisse des critères homogènes pour les techniques volontaires de contrôle et de production intégrée (ICM, IP, IPM).

5. a. Information périodique des programmes nationaux de réduction du risque

Les résultats devraient être communiqués aux organisations du secteur par la Commission.

7. Aspects internationaux.

Il est important d'établir un système qui empêche l'introduction d'éléments comparatifs entre les productions communautaires et les importations extracommunautaires en matière d'exigences phytosanitaires. Cela décourage les producteurs et ne les incite pas à suivre la voie tracée par la Communication vers un usage plus rationnel des produits phytosanitaires.